



Maintenir le cap de la transition



Ludivine de Quincerot

Gestionnaire de fonds,
Responsable ESG
& analyse financière



Andrea Sekularac

Chargée d'affaire
Investissement Durable

Guerre en Ukraine, crise énergétique, COP27 aux ambitions modestes, renforcement peu lisible de la réglementation... autant d'éléments qui nous avaient conduit à considérer 2022 comme l'année du doute. Six mois plus tard, y voit-on plus clair ? S'apprête-t-on à faire machine arrière sur l'investissement durable ? Quelle approche adopter ?

Une certitude demeure, l'investissement durable reste une matière difficile à appréhender. Pourtant, la thématique ne cesse de gagner en popularité, avec toujours plus d'investisseurs et d'institutions financières intégrant des pratiques d'investissement respectant les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Beaucoup s'interrogent néanmoins sur le « *mode d'emploi* » à suivre et nous nous garderons de prétendre pouvoir en fournir un, car beaucoup de questions restent en suspens et continuent d'émerger. Aussi, cette matière clivante suscite de nombreux débats médiatiques et l'enjeu porte désormais sur la capacité à dissocier le fond de la forme et parvenir à distinguer ce qui relève des idées reçues et de la réalité.

Ainsi, depuis le début de l'année, aux États-Unis, la fronde anti-ESG s'est considérablement renforcée et génère de nombreuses polémiques. Une loi anti-ESG a même été portée au niveau national par le Parti républicain. Cette opposition a également contribué à l'éclatement de certaines initiatives Net Zero en s'appuyant sur les lois « *antitrust* », arguant que ce type d'alliances favorisait la constitution de « cartels ». De nombreuses sociétés de gestion ont aussi réajusté le ton de leurs communications sur le sujet en replaçant la question de la responsabilité fiduciaire au cœur de leur argumentaire. Un mal pour un bien face au risque de « *greenwashing* » inhérent à l'intérêt croissant pour la thématique.

Pourtant, aux États-Unis, l'investissement durable poursuit sa percée. Le Président américain a d'ailleurs rapidement opposé son veto à la loi anti-ESG, les règlements en matière d'intégration des critères ESG, de reporting et de transparence pour les sociétés américaines continuent de se renforcer et des amendes notoires pour déclarations trompeuses liées aux pratiques durables ont été prononcées par la SEC⁽¹⁾. C'est également de ce côté de l'Atlantique que l'on observe une accélération significative des initiatives économiques. Et le pragmatisme américain s'avère payant, notamment au travers de l'Inflation Reduction Act (IRA). Ce programme de 360 milliards de dollars permet ainsi aux entreprises de bénéficier de subventions directes lorsqu'elles initient des programmes favorisant les énergies propres, que ce soit dans le renouvelable, les batteries, les composants, etc. Cette initiative a bénéficié d'un engouement remarquable avec plusieurs annonces retentissantes : lancement de *mega-factory* de batteries dans le Nevada, *giga-factory* de camions... L'initiative tend néanmoins à agacer au sein du Vieux continent puisque, attirées par les avantages économiques, certaines sociétés européennes choisissent de transférer leurs projets de l'autre côté de l'Atlantique.

(1) Security and Exchange Commission: La mission de la SEC est de protéger les investisseurs, de maintenir des marchés équitables, ordonnés et efficaces et de faciliter la formation de capital.



C'est ici que le bât blesse. Quand les États-Unis agitent la carotte, parallèlement, l'Europe brandit le bâton avec un cadre réglementaire qui se complexifie au travers d'un mille-feuille réglementaire agrémenté d'une prolifération de labels. Cet empilement tend à irriter aussi bien les investisseurs que les sociétés. Toujours plus ardues, ces réglementations nécessitent de mobiliser des ressources en constante augmentation à cause de leur manque de clarté, même pour des spécialistes. Le règlement SFDR, en dépit de sa qualité intrinsèque, constitue une bonne illustration et MiFID 2, un exemple encore plus flagrant. Les établissements financiers doivent désormais s'assurer que leurs clients disposent des connaissances et de l'expérience requises pour mesurer l'impact durable de leurs investissements *via* un processus chronophage et complexe. On pourrait légitimement se demander si, face aux divergences de point de vue et aux difficultés inhérentes à la matière, la tendance globale serait au rétropédalage vis-à-vis de l'investissement durable.

Nous avons la conviction profonde que ce n'est pas le cas. La dynamique semble bien enclenchée et vouée à se poursuivre pour s'imposer comme standard à l'ensemble des univers d'investissement, qu'ils soient cotés ou non. Cette conviction repose sur plusieurs éléments. D'abord, que ce soit sur le plan politique, économique, ou sociétal, il n'y a pas de remise en cause fondamentale de l'investissement durable. Cette démarche continue d'être soutenue par de nombreux plans gouvernementaux et supranationaux que ce soit l'IRA préalablement évoqué, le Green Deal européen, ou encore le 14^e plan quinquennal chinois.

Aussi, les entreprises continuent de fournir les efforts nécessaires et d'intégrer les questions de durabilité au cœur de leurs stratégies. Elles renforcent leurs équipes, font preuve de davantage de transparence, dialoguent avec leurs actionnaires sur ces sujets, consolident leurs ambitions climatiques et sont toujours plus nombreuses à faire valider leur alignement sur les Accords de Paris par des initiatives scientifiques. Concrètement, 80 % de l'économie mondiale sont actuellement engagée dans une trajectoire Net Zero⁽²⁾. En dépit des combats politiques et du bruit médiatique, 2023 est l'année qui concentre les investissements les plus conséquents dans les énergies au sens large : 2 800 milliards de dollars, dont 1 700 dans les énergies décarbonées⁽³⁾.

Plus que jamais pour les sociétés de gestion et auprès de leurs clients, l'investissement durable est un élément à la fois d'élimination et de différenciation pour l'ensemble des produits et auprès de leurs clients, et pas uniquement les fonds articles 9 SFDR ou labélisés, aussi bien en matière de génération de flux financiers, que de création de valeur. Forts de ce constat, nous pensons qu'il convient d'adopter une approche de long terme, pragmatique, raisonnée, mais toujours portée par l'ambition de créer de la valeur. À cet égard, nous avons articulé notre approche autour de trois piliers. Le premier, l'intégration de l'analyse extra-financière à l'analyse financière, car nous considérons indispensable d'analyser concomitamment ces deux aspects. Le second, cœur de notre sujet, la transition avec la volonté d'impliquer et la possibilité d'investir dans tous les secteurs, même ceux qui, pour l'heure, s'affichent comme les moins vertueux. Sur ce point, nous nous intéressons tout particulièrement à la trajectoire durable des entreprises. Concrètement, près de 90 % des gaz à effets de serre sont essentiellement concentrés sur cinq secteurs⁽⁴⁾. Si les entreprises de ces derniers parviennent à réduire sensiblement leurs émissions, l'impact sera d'autant plus significatif. D'un point de vue plus financier, cette approche permet également de bénéficier d'une flexibilité de gestion, et de ne pas être dépendant de rotations thématiques qui ont particulièrement impacté l'investissement durable au cours de l'année passée. Enfin, le dernier de nos piliers porte sur la notion d'inclusion avec toutes ses implications d'ordre social car la transition ne pourra aboutir et être viable que si elle est acceptée socialement.

En nous préservant de la nature erratique des effets de modes, notre approche nous a permis de naviguer dans des environnements économique et géopolitique très distincts, et nous amène à dialoguer avec l'ensemble des parties prenantes. À ce titre, les différents échanges menés dans le cadre de nos initiatives d'engagement alimentent notre conviction en la poursuite de cette tendance favorable à la transition. Actuellement, 100 % de nos actifs intègrent des critères ESG et 97 % de nos fonds ouverts sont classés Articles 8 et 9 SFDR⁽⁵⁾. Par ailleurs, au sein de notre industrie, les groupes de travail sur la transition se multiplient et nous souhaitons contribuer à définir ses contours en nous impliquant pleinement dans ceux pour lesquels nous pouvons apporter une contribution concrète. Ces réflexions participent à la définition de nos axes de développement et nous permettent de renforcer nos expertises. Ainsi, nous positionnons nos stratégies durables de manière à bénéficier de cet environnement porteur, que ce soit au travers d'un prisme thématique, sectoriel ou géographique, toujours avec l'ambition de combiner durabilité et performance.

(2) Source : University of Oxford, 2021.

(3) Source : IEA, 25 mai 2023.

(4) Sources : Our World in Data (2020), MSCI ESG Research, Rothschild & Co Asset management Europe - 31/12/2021.

(5) Source : Rothschild & Co Asset Management Europe, 30/12/2022.



Disclaimer

Les informations, commentaires et analyses contenus dans ce document sont fournis à titre purement informatif et ne sauraient être considérés comme un conseil en placement, un conseil fiscal, une recommandation ou un conseil en investissement de la part de Rothschild & Co Asset Management Europe. Les informations/ opinions/données contenues mentionnées dans ce document, considérées comme légitimes et correctes le jour de leur publication, conformément à l'environnement économique et financier en place à cette date, sont susceptibles d'évoluer à tout moment. Bien que ce document ait été préparé avec le plus grand soin à partir de sources réputées fiables par Rothschild & Co Asset Management Europe, il n'offre aucune garantie quant à l'exactitude et à l'exhaustivité des informations et appréciations qu'il contient, qui n'ont qu'une valeur indicative et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Rothschild & Co Asset Management Europe n'a pas procédé à une vérification indépendante des informations contenues dans ce document et ne saurait donc être responsable de toute erreur ou omission, ni de l'interprétation des informations contenues dans ce document. Toutes ces données ont été établies sur la base d'informations comptables ou de marché. Les données comptables n'ont pas toutes été auditées par un commissaire aux comptes.

À propos de la division Asset Management de Rothschild & Co

Division spécialisée en gestion d'actifs du groupe Rothschild & Co, nous offrons des services personnalisés de gestion à une large clientèle d'investisseurs institutionnels, d'intermédiaires financiers et de distributeurs. Nous articulons notre développement autour d'une gamme de fonds ouverts, commercialisés sous quatre marques fortes : Conviction, Valor, Thematic et 4Change, et bénéficiant de nos expertises de long terme en gestion active et de conviction ainsi qu'en gestion déléguée. Basés à Paris et implantés dans 9 pays en Europe, nous gérons plus de 26 milliards d'euros et regroupons près de 160 collaborateurs. Plus d'informations sur : am.eu.rothschildandco.com

En outre, compte tenu du caractère subjectif de certaines analyses, il convient de souligner que les informations, projections, estimations, anticipations, hypothèses et/ou opinions éventuelles ne sont pas nécessairement mises en pratique par les équipes de gestion de Rothschild & Co Asset Management Europe ou de ses affiliés, qui agissent en fonction de leurs propres convictions. Certains énoncés prévisionnels sont préparés sur la base de certaines hypothèses, qui pourront vraisemblablement différer soit partiellement, soit totalement de la réalité. Toute estimation hypothétique est, par nature, spéculative et il est envisageable que certaines, si ce n'est l'ensemble, des hypothèses relatives à ces illustrations hypothétiques ne se matérialisent pas ou diffèrent significativement des déterminations actuelles. La présente analyse n'est valable qu'au moment de la rédaction du présent rapport.

Édité par Rothschild & Co Asset Management Europe, Société de gestion de portefeuille au capital de 1 818 181,89 euros, 29, avenue de Messine – 75008 Paris. Agrément AMF N° GP 17000014, RCS Paris 824 540 173.

Toute reproduction partielle ou totale de ce document est interdite, sans l'autorisation préalable de Rothschild & Co Asset Management Europe, sous peine de poursuites.



Rejoignez-nous
sur **LinkedIn** 

Retrouvez toutes
les informations sur
am.eu.rothschildandco.com

 **Rothschild & Co**
Asset Management